

Alpes de Haute-Provence : un berger au tribunal pour deux morsures de patous sur des randonneurs

Publié par Adrien CITEAU le jeu, 17/09/2020 - 10:04



Un berger devant la justice pour deux morsures de chiens de protection le 15 août 2019 sur deux randonneurs. Les faits se sont déroulés à deux heures d'intervalle sur la commune de Thorame-Basse. Un premier randonneur grenoblois a été mordu au mollet vers 13h45, puis une deuxième randonneuse originaire de Lyon vers 15h45. Plus gravement blessée, atteinte à la cuisse, aux chevilles et au mollet, elle sera évacuée par le PGHM de Jausiers. Le ministère public a réclamé une amende de 750 euros dont 500 avec sursis, que le berger a accepté. Le jugement a été mis en délibéré au 22 septembre prochain. Le chien en question a depuis été euthanasié.